

REGLEMENT D'INTERVENTION D'APPEL A PROJETS « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE – PLATEFORMES MUTUALISEES »

Séance plénière du 20 octobre 2016

Le CESER considère qu'il s'agit d'une première étape pour harmoniser la politique d'appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine se traduisant par un appel à projet, décliné à travers un volet recherche répondant aux priorités transverses de la Région, un volet enseignement supérieur, et un volet plateformes mutualisées appelant aussi la maintenance des équipements avec la recherche d'une accélération de la mise en œuvre des projets.

Une première étape pour harmoniser la politique d'appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine : un appel à projet

Le CESER apprécie que le Conseil Régional engage sa démarche pour assurer son rôle de chef de file pour coordonner les initiatives territoriales dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation dans le respect des stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette première intervention vise à homogénéiser l'appui du Conseil régional apporté par la collectivité régionale aux multiples sites d'enseignement supérieur et de recherche de la Nouvelle Aquitaine.

Le CESER souscrit à l'objectif d'amplification de l'impact sociétal et économique de la politique régionale de soutien à la recherche à l'enseignement supérieur ainsi qu'à l'initiative visant à engager la poursuite de l'accompagnement des secteurs sur les trois volets proposés, sans attendre le futur Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche et d'innovation (SRESRI).

Il s'interroge cependant sur la nature des instances consultatives dédiées mentionnées dans le rapport de saisine, en l'absence actuelle de reconstitution du Comité Consultatif Régional de la Recherche, du Développement et la Technologie (CCRRDT) à l'échelle de la nouvelle région.

...décliné à travers un volet recherche répondant nécessairement aux priorités transverses de la Région

Au regard des très larges priorités thématiques retenues, le CESER estime que l'ajout d'au moins une priorité pour répondre aux objectifs stratégiques de la Région est une condition indispensable pour articuler cet appui aux organismes de recherche régionaux avec l'ensemble des autres politiques conduites. Le renforcement des liens entre les établissements, la construction de démarches partagées entre les différentes expertises régionales et l'élévation du niveau de la recherche doivent être fortement encouragés et favorisés pour accompagner l'appui régional conséquent dans ce domaine.

Dans cette perspective, les priorités proposées apparaissent essentielles : les collaborations pour le développement économique de la région, le nécessaire ressourcement des politiques régionales pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux actuels, ainsi que le renforcement de la coopération inter-établissements pour la pluridisciplinarité, transdisciplinaire et à l'international.

Pour les projets de recherche de la priorité 1, le CESER remarque qu'ils peuvent porter sur des problématiques et des enjeux partagés par d'autres territoires, pouvant générer des retombées extraterritoriales bénéfique au rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. S'agissant des projets associant des structures d'interface et tout particulièrement des centres technologiques, le CESER rappelle qu'ils doivent s'inscrire dans leur mission de service public, favorisant prioritairement le développement des entreprises.

Un volet enseignement supérieur

En matière d'innovation pour l'enseignement supérieur, le CESER souhaiterait que des projets puissent être initiés dans la lutte contre le décrochage en créant des passerelles entre université et BTS.

Sur la priorité 4, le CESER insiste pour que les évolutions managériales soient renforcées dans les formations technologiques notamment d'ingénieur, et comprennent des approches sur les conditions de travail permettant de mieux préparer les futurs cadres à leur responsabilité dans ces domaines.

...et un volet plateformes mutualisées appelant la maintenance des équipements

Si le CESER apprécie le souci d'ouverture des équipements universitaires au monde économique, il souligne la nécessité d'assurer la maintenance en condition opérationnelle de ces équipements. Il demande en conséquence que le financement de ce poste soit prévu dans le budget de ces projets et puisse être accompagné par la Collectivité régionale.

...avec la recherche d'une accélération de la mise en œuvre des projets

S'agissant des modalités de financement des projets le CESER a bien noté qu'une priorité serait accordée aux projets bénéficiant de cofinancements déjà acquis (partiellement) au moment de l'instruction, dans l'objectif d'accélérer la mise en œuvre des projets déjà finalisés/prêts, et qui répondront aux critères scientifiques nécessaires ce qui traduit un souci de gestion rigoureuse des finances publiques au regard du nombre de projets sollicitant un appui de la Région.

Le CESER s'engagera aux côtés du Conseil Régional pour participer à la consultation qui sera prochainement lancée pour la préparation du Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

Vote sur l'avis du CESER : **Règlement d'intervention d'appel à projets « Enseignement Supérieur – Recherche – Plateformes Mutualisées »**

221 votants

6 Abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine